

## Conseil Municipal du 13 février 2024

### Extrait du registre des délibérations

D – 2-1/2024

Ressources  
Humaines

-

Création d'un  
emploi permanent  
de Directeur des  
services à la famille

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Absent : 0

Excusés-représentés : 9

Votants : 33

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les  
délais légaux.



#### Conseillers en exercice

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC (à partir de 19h54), M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme YAP ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE

M. LEBLANC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK (*jusque 19h54*)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à M LE NEINDRE

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M GARCIA

M. RENOUF ayant donné procuration à Mme DUVAUX

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Madame le Maire :

Les collectivités sont confrontées à des enjeux d'harmonisation des statuts des agents, dans un contexte de respect nécessaire de l'équité entre agents et de maîtrise de la masse salariale.

Les créations d'emploi font suite à une réflexion de réorganisation et permettent de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs stratégiques.

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

La création d'un emploi doit cependant s'inscrire dans le cadre des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2°,

Vu les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019.

Il est proposé :

La création d'un emploi de Directeur des Services à la Famille dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions principales suivantes :

- **Participer à la définition des orientations stratégiques et à la mise en œuvre de la politique éducative :**
  - Contribuer au pilotage, à la coordination, la mise en œuvre et à l'évaluation du PEDT en lien avec le projet de territoire décliné territorialement ;
  - Participer aux différentes instances stratégiques et opérationnelles du PEDT ;
  - Conseiller les élus ;
  
- **Développer une offre de services de qualité et s'assurer de la cohérence des activités et des actions en lien avec le PEDT, proposer des pistes d'optimisation ou d'évolution dans leur organisation pour les rendre plus efficaces :**
  - Définir un programme d'actions adaptées sur l'ensemble des temps éducatifs concernant la petite enfance, développer des offres d'activités à destination des familles ;
  - Définir et organiser les missions, les activités et les compétences des services et des équipes et accompagner la montée en qualification ;
  - Proposer les moyens humains, techniques et financiers adéquats ou les adaptations nécessaires en fonction des moyens alloués ;
  - Organiser un dispositif de veille (politique, juridique et sociale) du secteur/analyser l'incidence des évolutions et proposer une adaptation de l'offre de service ;
  - Participer à la valorisation des actions et à rendre l'offre de services lisible et accessible ;
  
- **Animer et développer les partenariats et le lien avec la communauté éducative :**
  - Coordonner et mettre en réseau les différents acteurs dans une approche pluridisciplinaire ;
  - Assurer l'interface avec les écoles ;
  - Favoriser les rencontres, les échanges et les échanges d'acteurs ;
  - Développer des logiques de coproduction de l'action publique via des partenariats institutionnels, associatifs et privés ;

- Développer et entretenir des réseaux professionnels d'échanges et d'information ;
- **Traduire opérationnellement dans un projet de direction et des projets de service, le projet éducatif territorial de la Ville et plus largement le projet de territoire. Assurer sa déclinaison dans les différents supports et document de la collaboration locale.**
  - Elaborer, conduire et évaluer les projets de direction et de service ;
  - Accompagner les équipes dans l'appropriation des enjeux et des finalités de la politique éducative ;
  - Favoriser les prises d'initiative et les expérimentations au sein des services ;
  - Développer l'esprit d'équipe et favoriser des pratiques collaboratives efficaces et innovantes entre les différents services de la Direction ;
- **Piloter, suivre et contrôler l'activité des services de la Direction**
  - Coordonner et animer les équipes de la Direction ;
  - Mettre en place des outils de gestion et de suivi des activités des services de la Direction ;
  - Encadrer et organiser les activités et équipements qui lui sont rattachés dans le respect des réglementations en vigueur ;
  - Elaborer le budget de la direction et s'assurer de sa bonne exécution ;
  - Développer une culture de la dépense et de la recette dans les services et rechercher toutes les sources de financements et de subventions ;
  - Organiser et gérer les aspects administratifs et financiers de la Direction ;
  - Recenser les besoins en maintenance, entretien et adaptation des équipements accueillant les enfants et participer au processus de suivi et de traitement des demandes ;
  - Participer à la définition de la programmation des investissements à réaliser pour les équipements rattachés à la Direction.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu des missions très spécialisées du poste et des besoins de la Direction des services à la famille.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience en matière de missions susvisées et diplômé dans ce secteur d'activité. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- **CRÉE** ce poste au tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire,

Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX